

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

N° 2025/04/09/13 - Objet : Vote du budget primitif de l'exercice 2025 - budget annexe de la régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation du camping municipal et de l'Office de tourisme.

Le neuf avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quatre avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, LAFFITTE Patrick, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET jusqu'au point 27 inclus, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN, Christine GARCIN-GOURILLON.

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT, Emilie GERMAIN à Alexandre WAJS

Absents excusés : Fanny ARSAC, FABRE Thierry, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET à compter du point 28

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON

Madame le rapporteur présente le Budget Primitif du budget annexe de la régie à simple autonomie financière chargée de gérer l'exploitation du camping municipal « les Romarins » et de l'office de tourisme, proposé pour avis au Conseil d'exploitation de la régie en séance du 1^{er} avril 2025 et établi pour l'exercice 2025.

Madame le rapporteur propose de procéder au vote de ce budget primitif par chapitre.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, Deux votes contre : Marie-Pierre CALLET et Lucie BABIN

Vu l'envoi du projet de budget aux membres du conseil municipal le 27 mars 2025 en exécution de l'article L.5217-10-4 du CGCT

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie susvisé ;

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2025, par chapitre, du budget annexe de la régie à simple autonomie financière qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Total section d'exploitation	681.102,99 €	681.102,99 €
Total section d'investissement	0,00 €	0,00 €

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication en sous-préfecture d'Arles le : 10 AVR. 2025

Publication sur le site de la mairie le :

Secrétaire de séance,
Bernadette SAMUEL

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

10 AVR. 2025



IV - ANNEXES	B.P. 2025
S.G.C. DE CHÂTEAURENARD - COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE - CAMPING ET TOURISME	M4 SIRET 211 300 587 00063

IV - ARRÊTÉ - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présent	12
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES :	
Contre	02
Abstentions	0
Pour	12
Date de convocation :	04/04/2025

Présenté par le Maire,
A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ



Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025
Les membres du Conseil municipal,

Marc FUSAT		Mathieu BONARD	
Christine GOURILLON		Emilie GERMAIN	
Alexandre WAJS		Fanny ARSAC	
Henri REYNOUD		Laurent JUGLARET	
Fabienne CITI		Murielle GARZINO	
Dominique STEKELOROM		Sébastien THOMAS	
Patrick LAFFITTE		Marie-Pierre CALLET	
Bernadette SAMUEL		Alain CHAIX	
Thierry FABRE		Lucie BABIN	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le :
et de la publication le :

10 AVR. 2025

A Maussane les Alpilles, le :
Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

10 AVR. 2025

10 AVR. 2025

